



**COMPTE RENDU**  
**GRUPE DE TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRE –IDEL/SSIAD/SAAD- SUR LES SOINS D'HYGIENE A DOMICILE**  
**Jeudi 2 février 2017, de 14h00 à 16h30**

**Ordre du jour**

- Tour de table
- Rappel des objectifs et de la composition du groupe de travail
- Projets de travaux à élaborer dans le cadre du groupe de travail (les autres propositions de chantiers évoqués qui ne concernaient pas le groupe de travail ont été relayées aux partenaires)
- et notamment élaboration d'un document A4 laissé au domicile et à destination des professionnels intervenants à domicile

**Invités :** Cf. liste en fin de document (page 5)

**Rappel des objectifs et de la composition du groupe de travail**

**Objectifs :**

- Identifier les missions respectives de chacun : qui fait quoi, où commence et où s'arrête le travail de chacun ? Quelles sont les contraintes de chacun ?
- Réfléchir ensemble à des pistes d'amélioration quant à la coordination entre les acteurs (en lien avec la réglementation et les opportunités de la loi)

**Professionnels participants :**

- IDEL
- SSIAD
- SAAD
- Service évaluation & accompagnement PA/PH

**Nombre de réunions :**

- 6 réunions depuis décembre 2015
- Comptes rendus disponibles sur le site Web [www.ressources-sante.org](http://www.ressources-sante.org)

## Projets de travaux à élaborer dans le cadre du groupe de travail

Nous nous axons aujourd'hui uniquement sur les travaux que nous avons retenus dans le cadre du groupe de travail, à savoir :

### 1. Pour les professionnels, élaborer un document A4 laissé au domicile avec :

- ✓ au recto les « préconisations » (précisant la procédure d'intervention en cas de problème)
- ✓ au verso les coordonnées des intervenants

1.1.bis Pour les professionnels, élaborer une **fiche d'alerte entre les intervenants** du domicile (pour les bénéficiaires les plus complexes)

### 2. Pour les bénéficiaires, élaborer une **fiche d'information rappelant les missions de chaque intervenant** (SAAD, SSIAD et IDEL)

### 3. Réfléchir aux solutions possibles concernant l'accès au domicile et à la détention de clés (flou juridique)

Les autres propositions de chantiers que nous avons évoqués et qui ne concernaient pas directement le groupe de travail (Cf. Compte rendu du 3 novembre 2016) ont été relayées aux partenaires :

- ✓ Envisager un nouveau modèle de courrier de prise en charge ADPA destiné aux familles > Département
- ✓ Revoir le référentiel SAAD > Département
- ✓ Sensibiliser les SAAD au repérage de l'aggravation de la perte d'autonomie > voir avec la politique départementale, Département
- ✓ Envisager un outil de liaison commun informatique entre les intervenants du domicile > chantier en cours au niveau régional ORU PACA
- ✓ Elaborer un annuaire unique > chantier ROR au niveau régional
- ✓ Promouvoir la démarche de soins infirmiers (DSI) > URPS infirmiers PACA
- ✓ Améliorer la communication concernant les sorties d'hospitalisation en interne entre les services médicaux et sociaux > table tactique (CHA)
- ✓ Anticiper et mieux coordonner les sorties d'hospitalisation entre les services hospitaliers et les intervenants du domicile > table tactique (PTA pour relancer la fiche de liaison Ville/hôpital)

### **Commentaires :**

Il faudra, à terme, disposer d'un document unique entre tous les intervenants du domicile (Isabelle ALLISON).

C'est effectivement l'avenir mais cela ne sera possible qu'avec une volonté politique nationale, comme pour le dossier unique de préadmission en EHPAD (Sandrine LEHIANI).

Après discussion avec Patricia BLANQUIER, la proposition 1. bis concernant l'élaboration d'une fiche d'alerte entre les intervenants du domicile apparaît moins pertinente : il est préférable de transmettre une alerte à l'oral (d'où l'intérêt d'un document avec les coordonnées des intervenants) qu'à l'écrit. Et ce d'autant plus que, selon le professionnel, l'écrit peut être mal interprété (Philippe LEMAITRE).

### Bilan des expérimentations d'outils de liaison à domicile

- Expérimentation de dossiers uniques (IDEL/SAAD/MT/SSIAD...) non concluante et difficilement généralisable : faute de temps et de référent unique du domicile  
De nombreuses expérimentations ont été mises en échec (classeur MAIA 30, Dossier Liaison Domicile initié par SOS Médecins...). Ces outils ont pourtant été conçus de manière collégiale, mais les documents se sont avérés trop lourds et il n'a pas été possible de mobiliser les professionnels -autres que ceux qui les ont élaborés-. Il est difficile de faire changer les habitudes de travail.
- Expérimentation domotique (tablette connectée qui évite des saisies multiples) mais coûteuse et devant être soutenue par des politiques

→ Le pari est de trouver un outil léger et simple pour faciliter les démarches de chacun et gagner du temps.

### Elaboration d'un document A4 laissé au domicile et à destination des professionnels intervenants à domicile

- ✓ au recto les « préconisations » (précisant la procédure d'intervention en cas de problème)
- ✓ au verso les coordonnées des intervenants

### Commentaires > documents corrigés en groupe de travail

#### Fiche recto « préconisations » pour les professionnels qui interviennent au domicile spécifiant :

1. En cas de difficultés avec la mise en œuvre des prestations des SAAD ou des SSIAD ou pour toute information utile à la prise en charge de la personne : s'adresser aux coordinateurs des structures, dépositaires du Droit du travail et de l'application du plan d'aides ou de soins
2. En cas de dégradation de l'état général de la personne, prévoir le protocole suivant :
  - L'intervenant à domicile alerte son coordinateur de service qui se met en lien avec le cabinet infirmier et/ou le SSIAD et/ou le SAAD.
  - Le cabinet infirmier ou le SSIAD alerte le médecin traitant.
3. En cas de dégradation de la perte d'autonomie de la personne, inviter la personne ou sa famille à déposer une première demande ou une révision du dossier ADPA
4. En cas d'urgence, contacter le 15 ou le 112

#### Ficher verso « Coordonnées des intervenants » (annexe 1)

### La suite...

- Une fois élaboré, le document A4 « Préconisations/Coordonnées des intervenants à domicile » devra être :
  - ✓ Finalisé et validé par le groupe de travail (et les tables de concertation tactique)
  - ✓ Autorisé par les directions des structures (SSIAD, SAAD)
  - ✓ Diffusé auprès des professionnels susceptibles de les utiliser, en les sensibilisant à l'outil
  - ✓ Introduit au domicile – par qui ?
  - ✓ Complété (et actualisé) – par qui ? Et comment ?

### **Commentaires :**

Une fois finalisé par le groupe de travail, le document devra effectivement être validé et autorisé par les directions des structures : les SSIAD et SAAD qui peuvent disposer d'autres outils. Le document ne peut pas être utilisé sans cette validation (Régine CIARROCCHI).

Il importe également de sensibiliser les professionnels susceptibles d'utiliser le document sur son intérêt (sa simplicité, son utilité). La phase « conception » est la plus aisée ; plus difficile est la phase d'adoption de l'outil (Christine MARTIN-MAS).

L'acteur du domicile le mieux indiqué pour introduire le document apparaît être le SAAD.

Les représentants de SAAD présents sont d'accord sur ce point, d'autant plus que certains SAAD disposent déjà de fiches de renseignements du même type. Il faudra cependant soumettre l'idée aux autres SAAD.

La question de son remplissage et de son actualisation est aussi essentielle. Le remplissage initial pourra être dévolu au SAAD intervenant (à valider) ; par la suite, son actualisation pourra être faite par les professionnels acteurs du changement (à valider).

### CONCLUSION :

#### Prochaine réunion :

**le jeudi 6 avril 2017**

**de 14h00 à 16h30 au Centre Hospitalier de Carpentras  
-salle de la bibliothèque- (à côté du standard, niveau 2)**

#### Ordre du jour :

- Finalisation et validation du document « Préconisations/Coordonnées des intervenants à domicile »
- Réflexion et validation sur sa diffusion, la sensibilisation des professionnels, son introduction à domicile, sur son remplissage et actualisation
- Concertation sur les deux autres travaux (élaboration d'une fiche destinée aux bénéficiaires sur les missions de chaque intervenant, solutions possibles concernant l'accès au domicile et à la détention de clés)

<b>Liste des invités - Groupe de travail interdisciplinaire sur les soins d'hygiène à domicile</b>			
<b>Partenaires</b>	<b>Représentants</b>	<b>Fonction</b>	<b>Présence</b>
SSIAD de l'HADAR AVIGNON	Marc CHARPENTIER	IDE	1
	Michèle ROUMANILLE	Cadre de santé coordinateur	1
SSIAD de BOLLENE	Isabelle TORT	Coordinatrice	Excusée
SSIAD de Carpentras	Josiane LOISON	Infirmière coordinatrice	1
SSIAD d'ENTRAIGUES de l'ADMR	Dominique ARNAUD	Responsable	Excusée
SSIAD ESA DOMUSVI ORANGE	Régine CIARROCCHI	Infirmière coordinatrice	1
SSIAD de VAISON LA ROMAINE et VALREAS	Véronique KLEIN	Infirmière coordinatrice	Excusée
Association DOM'INNO	Sylvain CHABAL	Chargé de mission	Excusé
SAAD de l'ADMR	Marie Pierre COURBET	Chef de Service	Excusée
Réseau UNA Alpes-Vaucluse (SAAD)	Philippe LEMAITRE	Directeur	1
SAAD Senior & compagnie	Florian LOUVRIER	Directeur	1
SAAD Sous mon toit	Jennifer CORDIER	Coordinatrice sociale	1
IDEL, Velleron	Isabelle ALLISON	IDEL /Infirmière Coordinatrice PTA	1
IDEL, Lapalud	Patricia BLANQUIER	IDEL / Infirmière Coordinatrice IHLUP	Excusée
IDEL, Avignon	Catherine KIRNIDIS	IDEL / Représentante du Conseil de l'ordre infirmier	Excusée
IDEL, Sorgues et Carpentras	Elodie MANIKOWSKI	IDEL Sorgues et Carpentras	1
Département, service « évaluation et accompagnement PAPH »	Pascale MARBOEUF	Chef de service Evaluation/accompagnement PAPH	Excusée
	Marie-Noëlle MARINO	Infirmière	1
	Christine MARTIN-MAS	Infirmière	1
MAIA Avignon & communes alentours	Myriam COULON	Pilote	1
MAIA Haut Vaucluse	Sandrine LEHIANI	Pilote	1
MAIA Sud Vaucluse	Candy GRANIER-LAMOUREUX	Pilote	1